Plan national en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026



Un plan ambitieux pour mieux prendre en compte la situation des pollinisateurs

Étape indispensable dans le processus de reproduction sexuée de nombreux végétaux, en France métropolitaine, la pollinisation par l'intermédiaire des animaux est le seul fait des insectes.

Sur le territoire national, plusieurs milliers d'espèces d'insectes jouent ainsi un rôle clé pour assurer la pollinisation dans l'ensemble de l'espace.

Le déclin des pollinisateurs, observé sur le territoire national et, plus largement, à l'échelle mondiale par la communauté scientifique, est désormais connu par un large public. Aujourd'hui, une espèce d'abeille et de papillon sur dix est au bord de l'extinction selon l'UICN. La préservation des insectes pollinisateurs, sauvages et domestiques, constitue un enjeu majeur pour garantir les capacités de production alimentaire d'un grand nombre de cultures ainsi que pour préserver la diversité des espèces animales et végétales essentielles aux équilibres des écosystèmes.

Considérant l'urgence à agir, le Gouvernement a décidé d'amplifier la mobilisation en faveur de l'ensemble des insectes pollinisateurs qu'ils soient domestiques ou sauvages, de soutenir l'ensemble des secteurs d'activités et des démarches qui concourent à leur préservation et à leur valorisation et d'engager le plus grand nombre à agir concrètement en faveur de ces espèces et la préservation de notre environnement. Le plan a été soumis à la consultation du public du 28 juin au 20 juillet 2021. Ce nouveau plan s'inscrit dans la continuité des mesures engagées dans le cadre européen, en particulier la stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 visant notamment à enrayer le déclin des pollinisateurs. Le plan établit également des liens avec les différentes politiques publiques qui constituent des soutiens forts pour une initiative nationale ambitieuse en faveur des insectes pollinisateurs. La déclinaison nationale de la Politique agricole commune (PAC), la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), le plan Ecophyto II+ et le plan national d'actions (PNA) « France Terre de pollinisateurs » 2016-2020 matérialisent les engagements pris par le Gouvernement en faveur de la préservation des insectes pollinisateurs.

Liens utiles
En savoir plus